

Etude d'opportunité pour une animation renforcée
sur les milieux humides en Bretagne

-

Rapport d'enquête sur l'animation milieux humides en Bretagne 2024

05/06/2025

Rédactrices :

Hélène Anquetil, DR OFB Bretagne

Anaëlle Magueur, FMA

Laure de Gaalon, FMA

Contributeur :

Olivier Musard, DR OFB Bretagne



Etude d'opportunité pour une animation renforcée sur les milieux humides en Bretagne – Rapport d'enquête 2024

Introduction	4
I. Etat des lieux des avis et perceptions relatifs à l'action sur les milieux humides en Bretagne ...	6
1. Des actions de restauration éparses ou peu visibles.....	6
2. Une ingénierie territoriale "eau" non spécialiste des milieux humides	6
3. Des zones humides relativement connues mais mal protégées	7
4. Une animation jugée trop discrète à l'échelle bretonne	8
5. Des acteurs nombreux et diversifiés	12
6. Transversalité : difficulté à décloisonner les politiques.....	12
7. Portage politique : importance d'une décision éclairée et motivée	13
8. Bilan de l'état des lieux.....	13
II. Besoins et pistes d'actions à développer	14
1. Renforcer la communication et la sensibilisation : une priorité pour mobiliser	14
a. Les élus : une cible prioritaire.....	17
b. Les acteurs agricoles : des interlocuteurs incontournables	17
c. Les aménageurs et acteurs de l'urbanisme : acteurs de la protection.....	17
d. Le grand public : donner à voir et à comprendre	18
2. Renforcer les synergies entre acteurs	18
3. Développer et valoriser les compétences des agents techniques : une nécessité pour renforcer et démultiplier les capacités d'actions	19
4. Mobiliser des outils opérants	20
a. Renforcer le recours aux leviers réglementaires existants	20
b. Mobiliser l'expertise	21
5. Bilan des besoins et pistes d'action à développer.....	22
III. Points de vigilance et recommandations pour l'émergence d'un futur réseau breton sur les milieux humides.....	23
1. Les contours d'une animation renforcée.....	23
a. Le cadre et les objectifs	23
b. Construire à partir de l'existant	23
c. Les moyens dédiés par les partenaires.....	24
d. Les sujets traités	24
2. Conclusion et perspectives.....	26
IV. Des exemples d'animation et de réseaux en France	26
Annexe 1 - Liste des structures répondantes au questionnaire en ligne	30
Annexe 2- Questionnaire en ligne à destination des techniciens et gestionnaires milieux aquatiques et biodiversité de Bretagne	32
Annexe 3- Trames d'entretien semi-dirigés	34

La première phase de l'étude d'opportunité relative à une animation renforcée sur les milieux humides en Bretagne se base sur une collecte de données, via des entretiens semi-directifs et une enquête en ligne et dont la présente synthèse restitue le contenu détaillé.

Que l'ensemble des contributeurs et contributrices soient ici vivement remerciés.

Cette restitution ne préjuge en rien des suites qui seront données à cette réflexion et le travail mené n'engage pas non plus ses autrices et leur organisme de rattachement.

Synthèse de la phase d'enquête

Introduction

Le 4^{ème} plan national milieux humides 2022-2026 et la stratégie CESP 2030 « Communication, éducation, sensibilisation, participation » (action n°22) promeuvent un niveau d'animation régional sur les milieux humides. Un certain nombre de cellules d'animation régionales sont déjà à l'œuvre. En Bretagne, cette animation existe uniquement sous l'angle de la restauration des zones humides à travers le réseau sur la restauration des zones humides (RERZH). A cet égard, et en lien avec le comité de suivi du RERZH, **il a été proposé d'étudier l'opportunité d'une évolution de l'animation sur les milieux humides en Bretagne, étendue sur les thématiques et les acteurs impliqués, par rapport au réseau sur la restauration.**

Une phase d'enquête a ainsi été initiée fin 2024 par la direction régionale de l'OFB et le FMA auprès des partenaires du RERZH et d'animateurs de réseaux hors Bretagne sous la forme d'entretiens semi-directifs, et auprès de gestionnaires d'espaces naturels et de techniciens milieux aquatiques par le biais d'un questionnaire en ligne.

Ces deux modalités de collecte de données, portant sur des avis et perceptions, avaient pour objectifs de :

- Disposer d'un état des lieux multi-échelles et croisé sur l'animation technique relative aux milieux humides ;
- Dégager des réalisations, des avancées et des besoins par rapport à la situation actuelle ;
- Interroger l'intérêt et identifier les points de vigilance à la création d'un réseau d'animation renforcée ;
- Disposer de retours d'expériences de réseaux régionaux existants (cf. entretiens hors Bretagne).

Onze entretiens semi-directifs ont été réalisés entre septembre et décembre 2024 (cf. tableau 1) :

- 8 auprès des **membres du comité de suivi du réseau sur la restauration** des zones humides de Bretagne (RERZH) ;
- 3 auprès de **coordinateurs de réseaux régionaux sur les milieux humides** (hors Bretagne).

Les éléments collectés ont permis de concevoir un **questionnaire en ligne diffusé au sein des réseaux milieux aquatiques, environnement, espaces naturels et biodiversité** de Bretagne entre le 20/11/2024 et le 13/12/2024, avec l'appui des membres du comité de suivi du RERZH et de différents partenaires régionaux. **77 personnes** y ont répondu, issues de **53 structures** réparties sur la Bretagne (cf. figures 1 et 2, liste complète en annexe 1).

Le présent rapport rassemble l'ensemble du matériau collecté et traité, et en propose une synthèse en 3 parties :

1. La perception par les acteurs de l'animation actuelle en Bretagne bretonne sur les milieux humides ;
2. Les besoins explicites des acteurs interrogés ;
3. Quelques modèles de réseaux régionaux Milieux humides en France.

Structures		Contacts
Bretagne	Région	Delphine PAJOT et Mélanie OZENNE
	DREAL	Magali DESSAINT
	AELB	Jérôme MARTIN et Patrick LUNEAU
	ABB	Antoine LE ROUX
	CD35- ASTER 35	Elise CARNET et Claire BAUDELLOT
	CD22- ASTER 22	François VEILLARD
	CD 56- ASTER 56	Jean-Louis BELLONCLE et Arnaud CHOLET
	CD 29- Camab 29	Lenaïg SAOUT
Hors Bretagne	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels Réseau d'acteurs zones humides du Plan Loire	Charlotte LE MOIGNE
	CEN Nouvelle Aquitaine- Réseau zones humides du Limousin	Olivier RASCLE
	CEN PACA – Animation régionale PACA	Anne-Laure BARTHELEMY

Tableau 1 : Acteurs interviewés dans le cadre des entretiens semi-directifs entre septembre et décembre 2024

Origine des répondants (%)

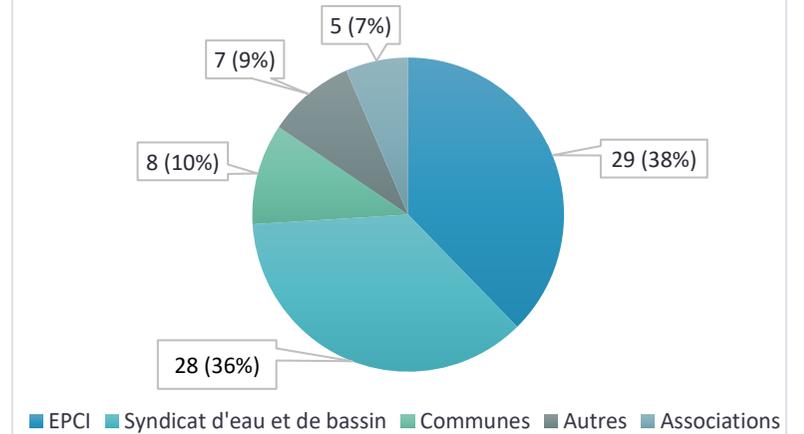


Figure 1 : Structures d'origine des répondants au questionnaire en ligne

Localisation géographique (départements)

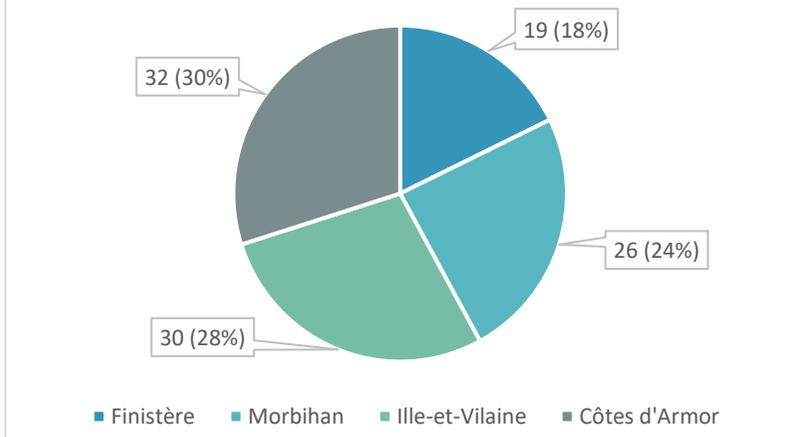


Figure 2 : Départements dans lesquels exercent les répondants

Ancienneté sur le poste ou poste similaire

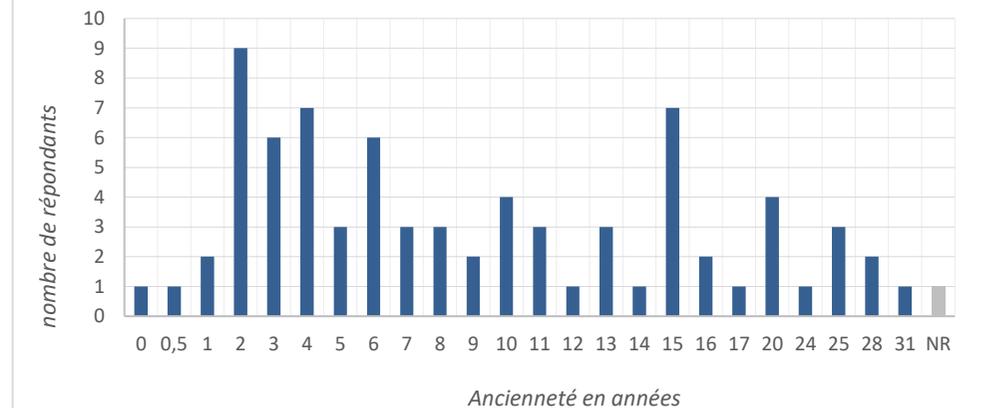


Figure 3 : Ancienneté des répondants sur leurs postes (ou postes similaires)

I. Etat des lieux des avis et perceptions relatifs à l'action sur les milieux humides en Bretagne

Lors des entretiens semi-directifs, l'action bretonne sur les milieux humides a été abordée de manière différenciée, tantôt sous l'angle des actions de restauration, tantôt du point de vue des actions de connaissance et de préservation, ou encore au travers d'actions d'ingénierie et de programmation territoriales et/ou d'actions d'animation. C'est donc selon ces angles de vue successifs que la synthèse de l'état des lieux des perceptions est restituée ci-après.

1. Des actions de restauration éparses ou peu visibles

L'analyse des entretiens semi-directifs montre des **perceptions contrastées** de la restauration des zones humides sur le territoire breton.

Plusieurs personnes interrogées se félicitent de ce que beaucoup d'acteurs bretons se sentent pleinement concernés par l'enjeu de restauration des zones humides en Bretagne. Autre point positif, la connaissance *« évolue dans le bon sens, plus riche, plus précise »*, ce qui est jugé nécessaire car *« pour restaurer les milieux humides, on a souvent besoin d'un niveau de précision important »*.

A l'exception de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, pour qui l'effort de restauration porte ses fruits avec 776 hectares de zones humides restaurés ou acquis financés en 2023, **la majorité des acteurs jugent les actions de restauration « insuffisantes », « éparses », « ponctuelles », « il ne se passe pas énormément de choses en fait »**. L'un des principaux freins identifiés est l'accès au foncier.

Selon certaines structures départementales, **la restauration de zones humides est réalisée de manière indirecte ou incidente et à l'opportunité**, par l'intermédiaire d'actions centrées sur les cours d'eau : *« soit quand sont menées des actions dans le lit majeur des cours d'eau (grosso modo limité à 50 mètres de part et d'autre du cours d'eau), soit quand sont menées des restaurations de cours d'eau de niveau avancé (R3), où le gabarit du lit est drastiquement réduit et rehaussé, réduisant de ce fait le drainage des zones humides latérales »*.

Pour certains, il y aurait eu un âge d'or de la restauration des milieux humides il y a quelques années, avec des *« prémices d'actions de restauration et de communication »*, mais ce temps serait révolu : *« ça s'est dilué dans le temps, dans les autres missions, ça s'est essoufflé »*, *« on a fait trois grosses études sur des milieux humides mais on n'a pas su pas quoi en faire »*. Pour d'autres, il s'agit plutôt d'un sujet émergent : *« la prise en compte des milieux humides c'est assez récent »*.

Enfin, certains estiment que les acteurs **manquent encore de références méthodologiques et techniques sur la restauration** (ex : restauration de lagunages).

2. Une ingénierie territoriale "eau" non spécialiste des milieux humides

La délégation bretonne de l'agence de l'eau identifie comme une force le fait que **l'ingénierie soit « déjà en place sur les territoires dégradés », « de l'amont à l'aval »** et que **les techniciens milieux aquatiques aient des missions de plus en plus transversales** sur les cours d'eau, les zones humides et aujourd'hui l'aménagement du territoire : *« Avant on avait des techniciens cours d'eau et zones humides, aujourd'hui on n'en est plus là »*.

Ces constats sont tempérés par certaines cellules d'assistance départementales pour qui **l'ingénierie spécialisée sur les milieux humides est le parent pauvre des structures opérationnelles de bassins versants** : *« Il n'y a plus vraiment de techniciens zones humides »*. Ces acteurs partagent le constat d'un faible nombre de techniciens spécialisés sur des milieux humides, dont le fonctionnement est pourtant

complexe à comprendre et à restaurer : « *Il n'y en a que quelques-uns qui se sont retroussés les manches et se sont confrontés à la réalité. Ils ne sont pas reconnus à la hauteur de l'effort fourni* ». « *Des actions spécifiques ZH émergent mais restent confidentielles* ». Pour la Région, « *les zones humides sont dans le giron des programmes d'action des bassins versants mais on butte toujours sur les mêmes freins* ». Au-delà du frein lié à l'accès au foncier, le frein principal ne serait ni financier ni décisionnel, mais plutôt lié à **l'habitude de traiter les différents milieux aquatiques de manière déconnectée**.

Des structures opérationnelles indiquent aussi se heurter au **manque de méthodes pour intégrer les travaux de restauration de milieux humides dans leur programmation** : « *Il n'y a pas de démarche intégratrice des zones humides dans les programmes d'actions milieux aquatiques* », « *Il n'y a pas d'interfacement entre les champs cours d'eau et zones humides des diagnostics, comment faire la synthèse et hiérarchiser ces enjeux ? On reste en silos* ».

Les propos convergent pour décrire une **situation tendue, des techniciens souvent sous-considérés et mal rémunérés malgré un engagement fort et de réelles compétences**. Le turn-over important sur certains territoires fatigue les équipes. Ce phénomène fait l'objet d'une attention particulière de la part des cellules d'animation départementales qui consacrent du temps à la formation des nouvelles recrues.

La DREAL constate également une **demande forte de formation de la part des services de l'Etat sur le sujet des zones humides** lié au renouvellement des agents dans les services déconcentrés (DREAL-MRAE, et DDTM) et d'un besoin des agents à monter en expertise pour l'instruction des dossiers (en matière d'inventaire et d'évaluation des fonctionnalités des ZH).

En conclusion, les acteurs expriment des besoins à la hauteur des enjeux : **disposer des techniciens à la fois experts sur les milieux humides mais également dotés d'une vision transversale et intégratrice**.

3. Des zones humides relativement connues mais mal protégées

Les inventaires des zones humides sont unanimement reconnus comme un **point fort à l'échelle régionale** : « *Les inventaires de Bretagne sont bien ancrés, chacun s'est emparé de ce sujet* », notamment dans le Finistère avec la mise en place de l'inventaire permanent des zones humides sous l'égide de la Camab et des acteurs locaux.

Certains tempèrent ce constat positif en pointant **l'inégale accessibilité des données et leur qualité variable** (données segmentées par commune, par syndicat, inventaires incomplets...) : « *on a besoin d'un référentiel unique comme pour les cours d'eau* ».

L'émergence et la consolidation de démarches d'acquisitions foncières sont également ressenties comme une force pour préserver les zones humides existantes mais également pour la restauration, notamment car « *ça fait 20 ans que l'AELB finance l'acquisition* ».

Les outils juridiques fonciers des Départements sont jugés « *assez forts en termes de protection* ». Le service Eau du département d'Ille-et-Vilaine met ainsi à disposition le droit de préemption pour les communes pour l'acquisition de parcelles prioritaires et des AFAFE sur lesquels des opérations de restauration des milieux aquatiques devraient être menées avec les porteurs de projets (syndicats d'eau et de bassin).

Malgré ces actions, l'ingénierie foncière au service de la préservation des zones humides reste globalement perçue comme encore trop peu développée et très insuffisante au regard des enjeux : « *On n'arrive pas à protéger suffisamment les zones humides malgré les outils juridiques et réglementaires existants, y compris les règles de SAGE* », « *la réglementation n'est pas assez stricte* », « *on n'arrive toujours pas à enrayer le déclin, les aménagements se poursuivent* ».

Un point de vigilance est également soulevé : des outils fonciers existent mais il ne faut pas surévaluer leur capacité de levier, ces outils pouvant être difficiles à mobiliser et gérer sur la durée.

Lors des entretiens, comme au travers du questionnaire, les acteurs ont également jugé la **réglementation insuffisamment appliquée** et soulevé les points suivants :

- L'observation régulière d'altérations (ex. remblaiements sauvages), *« Des agriculteurs cherchent encore à drainer des zones humides »* ;
- Une présence insuffisante de la police de l'environnement sur le terrain, *« On ne voit plus la police de l'eau sur le terrain »* ;
- La fragilité des règlements des SAGE, qui ne sont pas toujours suivis par les services de l'Etat ;
- Un manque de doctrine partagée pour la protection dans les SCoT, PLU, SAGE.

Il est notamment relevé certaines incohérences entre les plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUI) et les inventaires des zones humides, des constructions continuant d'y être autorisées. Tout comme pour la restauration, les acteurs constatent le **manque d'outils pour objectiver et quantifier les dégradations et destructions des zones humides**.

4. Une animation jugée trop discrète à l'échelle bretonne

Le dynamisme de l'animation territoriale sur les milieux humides a été interrogé au moyen du questionnaire en ligne adressé aux techniciens et techniciennes bretons (cf. figures 4 et suivantes ci-après).

Que ce soit au niveau local, départemental, régional ou national, **l'animation en Bretagne est jugée majoritairement peu développée. 39 % des répondants au questionnaire considèrent ainsi que l'animation régionale est peu développée et 9 % l'estiment absente**. Si on analyse la perception de l'animation départementale en fonction du département d'origine des répondants, le Finistère se distingue avec 65 % de techniciens et techniciennes jugeant l'animation départementale actuelle satisfaisante voire dynamique, contre 41 % en moyenne sur l'ensemble des quatre départements bretons (cf. figure 5).

Les personnes enquêtées au moyen d'entretiens semi-dirigés ont toutes souligné la **présence de structures motrices importantes à l'échelle régionale** (FMA, ATBVB, RERZH, Camab...) et la **qualité de l'offre technique sur le sujet des milieux humides** : *« Il n'y a pas d'acteur complètement isolé sur la question des milieux humides en Bretagne »*.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne met en avant la force de frappe d'un *« réseau qui existe déjà »* : le **réseau régional de tous les techniciens milieux aquatiques** (71,5 ETP), animé par l'AELB et décliné localement par les cellules départementales Aster et Camab, réseau qui fait monter en compétence les professionnels et promeut la transversalité. A ces animateurs s'ajoutent des professionnels chargés d'assurer la transversalité entre politique de l'eau et autres politiques à l'échelle opérationnelle (30 ETP), des animateurs agricoles (43 ETP) et des animateurs de SAGE (43 ETP financés dont 18 ETP d'animateurs). D'où une interrogation sur la pertinence d'une animation régionale renforcée : *« J'ai du mal à voir ce qu'on pourrait faire de plus sur le territoire régional »*.

Les acteurs interrogés sont unanimes sur la **plus-value apportée par la création du RERZH** (2013). Le rapport du FMA sur l'état d'altération des zones humides de Bretagne, édité en 2022 dans le cadre du RERZH, est considéré comme un travail fondateur mais encore insuffisamment diffusé. Le réseau a déjà produit des guides techniques et innove avec un appui renforcé à des collectivités et des groupes de travail agiles à géométrie variable (ex : groupe de travail Drainage).

A l'inverse, d'autres expriment une **absence de vision globale et partagée des actions à l'échelle de la Bretagne** : *« Je parle pour nous, car je ne perçois pas ce qui se fait à l'échelle régionale »*, *« Nous n'avons pas de vision globale de ce qui se fait sur les milieux humides à l'échelle régionale »*, *« Les seules actions qui me sont connues au niveau régional sont le RERZH et les inventaires dans Géobretagne »*, *« le réseau*

finistérien est bien structuré mais comment ça se passe pour d'autres territoires bretons ? », « au-delà du RERZH, les actions milieux humides sont éparses », « l'Etat doit avoir sa feuille de route mais je ne la connais pas ». Certains soulignent un manque de coordination : « tout le monde travaille dans son coin », « plein de choses se font mais ne sont pas valorisées à un niveau régional ».

Ce qui pouvait faire du lien comme la coordination inter-ASTER, citée à plusieurs reprises, est en perte de vitesse et moins développée que par le passé. Pour les cellules concernées, il serait intéressant de reprendre ces échanges (sans nécessairement qu'ils s'inscrivent dans un cadre officiel).

Le réseau RERZH est perçu, de fait, comme trop « *confidentiel* ». Pour les partenaires du RERZH, **l'appui proposé doit être démultiplié pour sortir d'une logique d'opportunité sur la restauration des milieux humides**. Ce manque de connaissance du réseau, différencié selon les départements, semble confirmé par les techniciens, 32% des répondants disant ne pas le connaître et 47 % de nom uniquement (cf. figure 8). Ce pourcentage masque toutefois des nuances selon les départements et le domaine de compétence des répondants, les professionnels du grand cycle de l'eau apparaissant plus familiers du RERZH (cf. figures 9 et 10).

Les ressources et les acteurs existants semblent ainsi trop méconnus des techniciens.

Les acteurs des territoires disent par ailleurs **manquer d'appui sur certains sujets non traités par le RERZH, notamment en matière de communication et de sensibilisation**. « *Certains acteurs ne sont pas dans le scope* », il est nécessaire d'aller « *toucher les non-convaincus au-delà de la sphère habituelle* ».

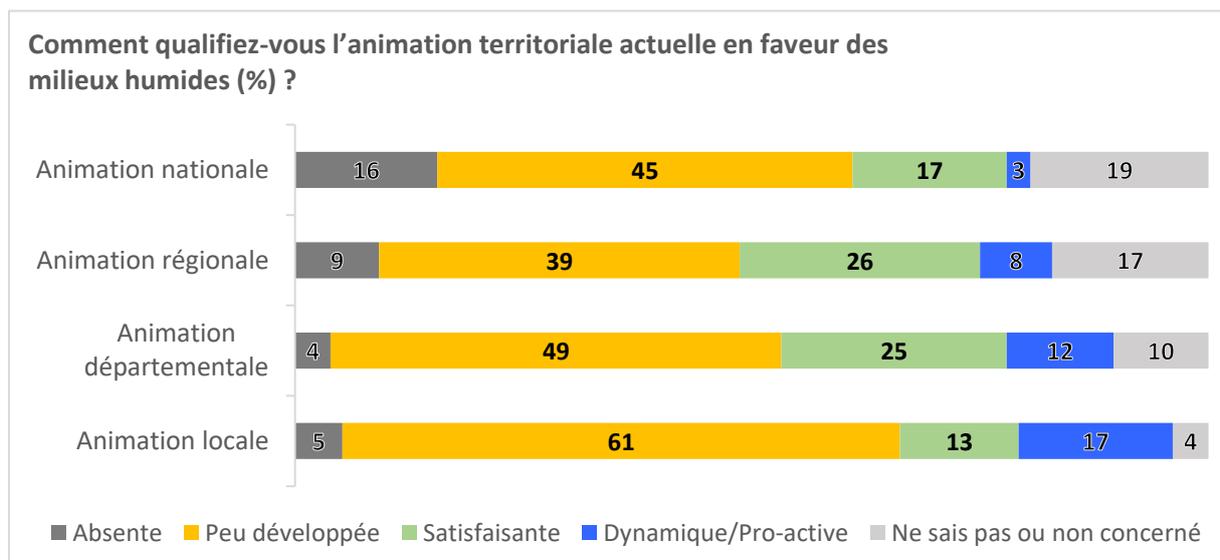
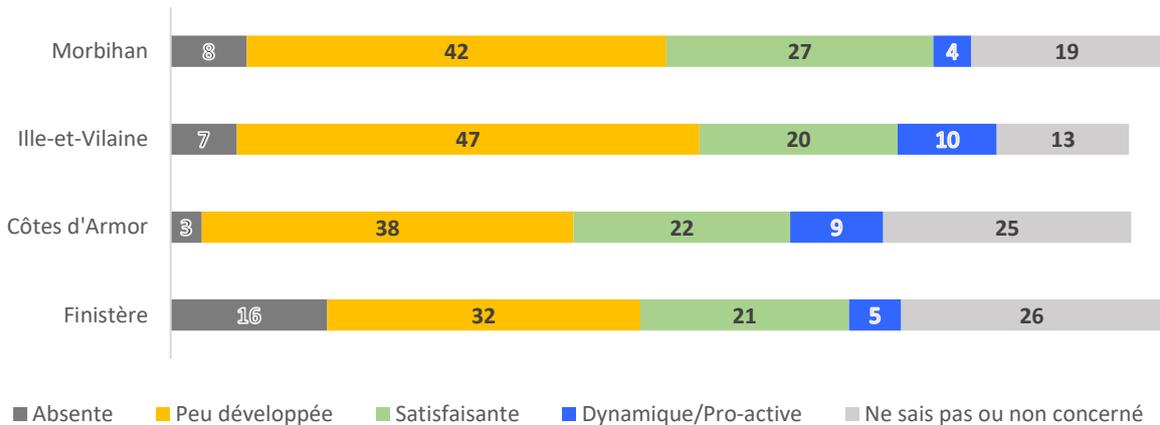
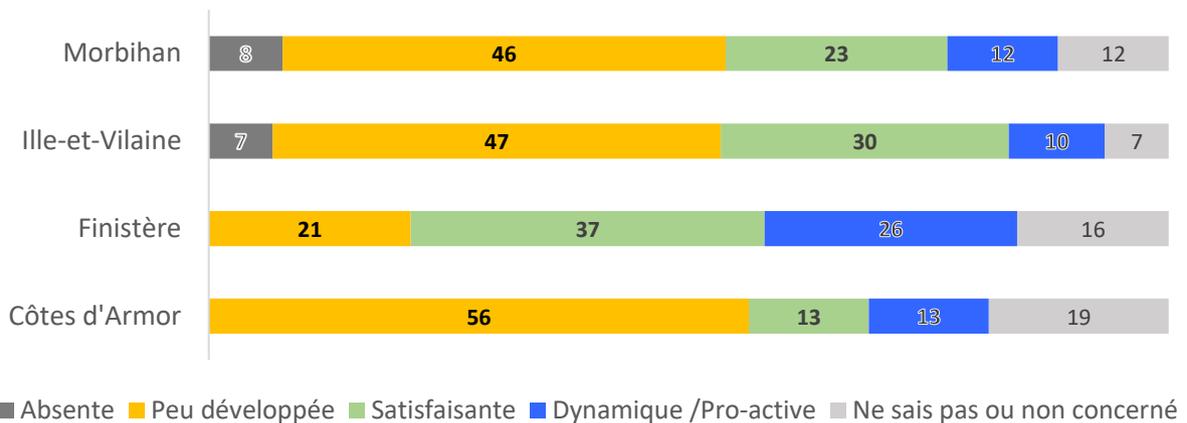


Figure 4 : Perception de l'animation territoriale par les acteurs enquêtés via le questionnaire en ligne (totalité des répondants)

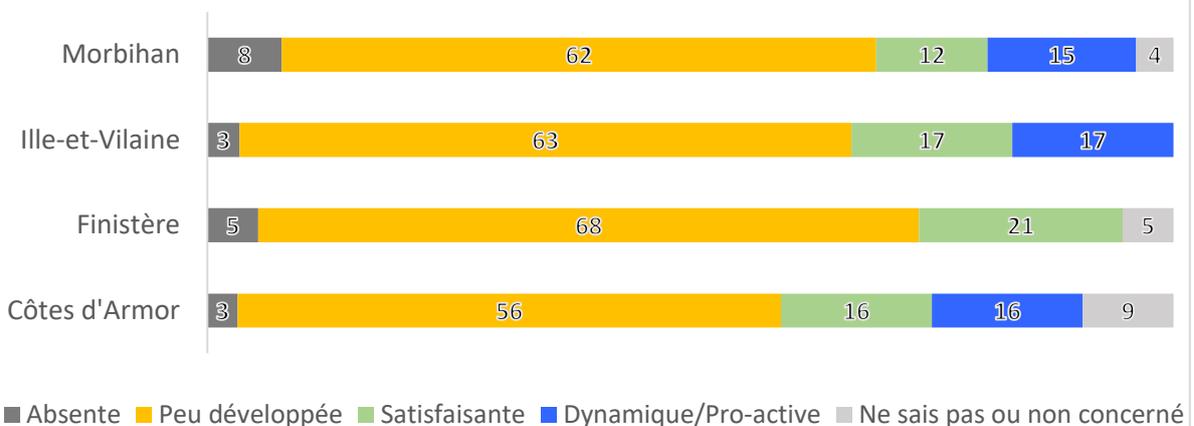
Perception de l'animation régionale en fonction du département d'origine des répondants (% pondéré par département)



Perception de l'animation départementale en fonction du département d'origine des répondants (% pondéré par département)

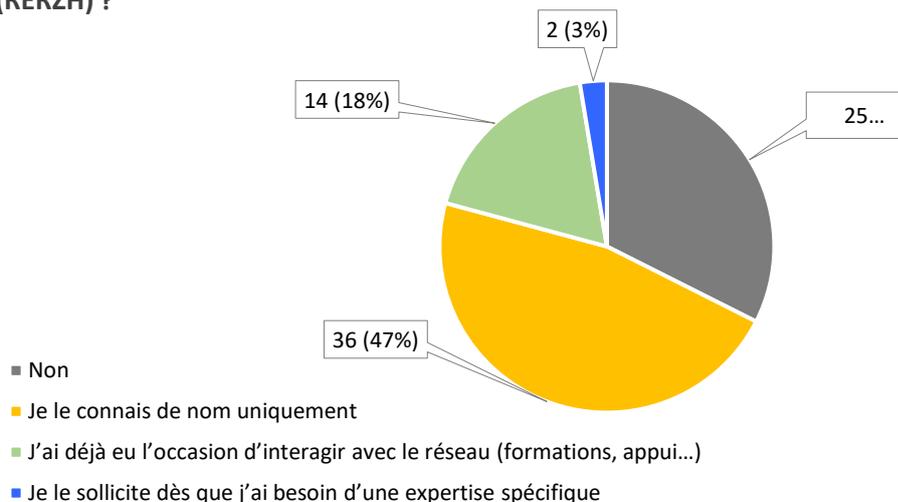


Perception de l'animation locale en fonction du département d'origine des répondants (% pondéré par département)

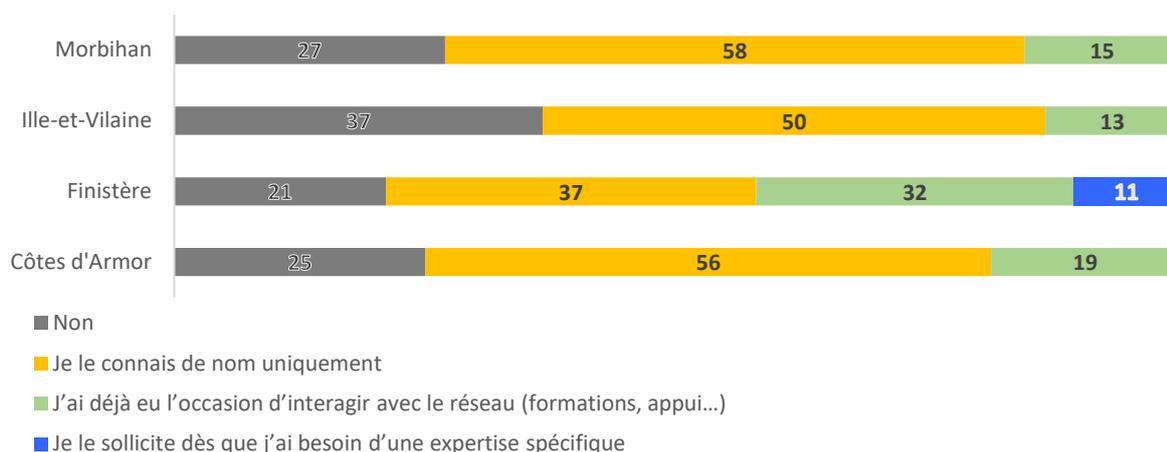


Figures 5, 6 et 7 : Perception de l'animation régionale, départementale et locale en fonction du département des répondants au questionnaire en ligne (pourcentage pondéré par département).

Connaissez-vous le réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne (RERZH) ?



Connaissance du RERZH en fonction du département d'origine des répondants (% pondéré par départements)



Figures 8 et 9 : Connaissance du réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne (RERZH) par les répondants du questionnaire en ligne (tous répondants confondus) et selon leurs départements d'exercice (département principal).

Connaissance du RERZH selon le domaine d'intervention (en pourcentage)

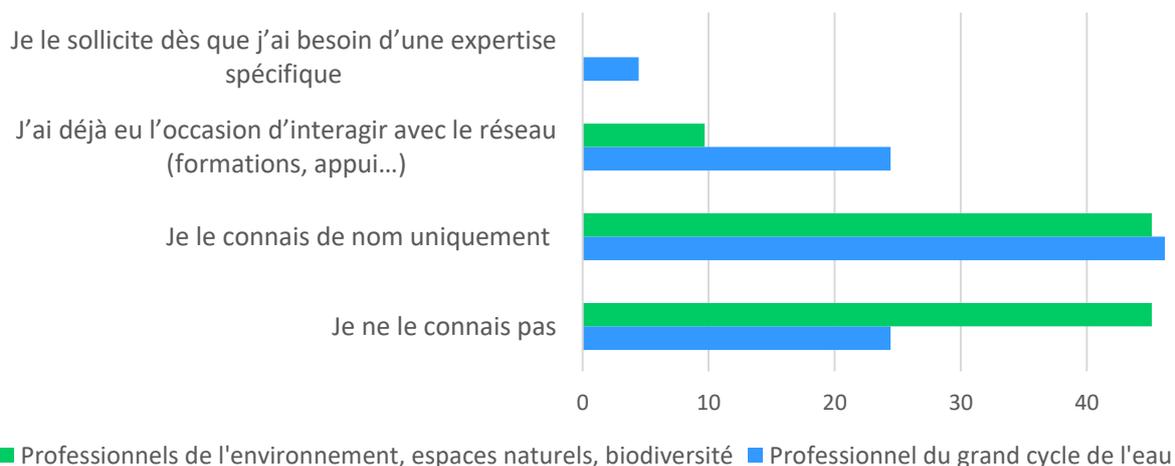


Figure 10 : Connaissance du RERZH en fonction du domaine d'intervention des répondants aux questionnaires en ligne (pourcentage relatif)

5. Des acteurs nombreux et diversifiés

Le questionnaire en ligne invitait les répondants à lister, par échelle géographique, les **structures identifiées comme contribuant à l'animation territoriale en faveur des milieux humides**.

Au sein des différentes échelles d'animation territoriale, **le niveau régional s'avère le mieux identifié** (avec notamment l'ATBVB dans 25 % des réponses), **suivi de près par le niveau d'animation départemental**, où les structures comme les ASTER ou la Camab apparaissent bien connues (51 % des réponses). Toujours au niveau départemental, ressortent également les services Espaces naturels sensibles des départements (22 % des cas), les DDTM (10 % des cas) ou encore les fédérations départementales de chasse (9 % des réponses).

Les acteurs comme le FMA et l'OFB sont fréquemment cités, respectivement par 59 % et 48 % des répondants, aussi bien au niveau local, que départemental, régional ou national.

D'autres acteurs de niveau régional, voire national, sont régulièrement cités : l'AELB et la Région (18 % chacun), le CRESEB et l'ABB (7 % chacun), ou des associations telles que Eaux et Rivières de Bretagne (16 %), Bretagne vivante (8 %), la Ligue de Protection des Oiseaux (7 %). D'autres acteurs comme le Groupe Mammalogique Breton ou la Fédération régionale de chasse ne sont cités qu'une fois chacun.

Des acteurs de niveau national émergent ponctuellement comme le Conservatoire du littoral, les Pôles relais Milieux humides, l'association Ramsar France, la Société Nationale de Protection de la Nature.

Localement, les structures identifiées sont en majorité des collectivités GEMAPI, SAGE, Syndicats d'eau potable, mais également des PNR, des associations naturalistes, des CPIE ou encore des maisons de la nature.

Ces chiffres confirment la prédominance des réseaux « Eau - grand cycle » en matière d'animation sur les milieux humides (ATBVB, ASTER/Camab, SAGE/GEMAPI). Ce constat est à relativiser selon le profil professionnel des répondants. En effet, 57 % des répondants occupent des postes de techniciens « milieux aquatiques » et 39 % des répondants ont un profil davantage orienté vers la gestion des espaces naturels et vers la biodiversité (cf. Annexe 1). Pour les premiers, les acteurs identifiés sont majoritairement associés à la thématique « Eau - grand cycle » tandis que pour les seconds, le panel d'acteurs cité est plus large et diversifié. Les milieux humides se trouvent ainsi au carrefour de plusieurs sphères professionnelles aux tropismes différenciés, avec des degrés d'interconnaissance variables.

6. Transversalité : difficulté à décloisonner les politiques

Même lorsque le portage politique est favorable, la **dimension technique pour déployer l'action publique constitue un vrai sujet d'attention**.

Au sein d'une même structure, les liens transversaux entre services et entre élus référents, sont soulignés comme très importants.

Les acteurs interrogés estiment que ce qui se fait sur les zones humides est souvent mal connu par les services voisins, situés hors du champ "eau" (climat, biodiversité, aménagement...). Tous déplorent un *« manque de transversalité »* que ce soit en interne dans les collectivités ou entre structures compétentes en matière de biodiversité, climat, risques ou aménagement et expriment leur *« difficultés à sortir de l'entre-soi de la politique de l'eau »*. *« On voit bien qu'il y a des ponts, mais on n'y arrive pas »*. Il y a parfois un manque de vocabulaire commun, de *« culture commune »*, par exemple avec le terme Solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAFN) *« c'est comme si les SAFN étaient séparées, alors qu'on fait tous des SAFN depuis longtemps »*. Même au sein des services de l'Etat, les DDTM seraient demandeuses d'harmoniser les pratiques en favorisant la transversalité au travers d'échanges, de retours d'expériences. La transversalité est réclamée à toutes les échelles, *« tant au*

niveau opérationnel qu'au niveau planification », « une des premières missions confiées aux SAGE est que la politique de l'eau percole vers les documents d'urbanisme (PLU, PLUi) ».

Pour nuancer ce constat, en interne dans certains Départements, la transversalité existe entre le service en charge de l'eau et les services en charge du patrimoine naturel mais également avec le service en charge des routes départementales :

- Plusieurs chargés de mission départementaux témoignent d'un lien « *très fort* » entre le service patrimoine naturel et le service Eau : « *c'est la porte à côté, il y a l'épaisseur d'un papier en cigarette entre nous* ». Certains rapprochements sont assumés, par exemple, au sein de la politique Espaces naturels sensibles où les milieux humides sont identifiés comme prioritaires. Tous les Départements soulignent l'avantage que certains sites en ENS sont le siège "d'expérimentations" en matière de restauration ou de non-intervention. « *Le service Patrimoine naturel est en responsabilité pour l'acquisition, la gestion et la restauration des milieux humides.* » « *Je n'ai pas de vision s'il existe des marges d'amélioration par rapport à la gestion actuelle des milieux humides en ENS mais on tente de faire appliquer nos recommandations dans la limite de leurs moyens financiers* ».
- A l'inverse, certains acteurs regrettent un manque d'action sur les milieux humides « banales » au titre de la politique des ENS, les actions étant prioritairement/principalement menées sur des zones humides « *emblématiques* », « *particulières* ».
- Du côté du service des Routes, dans la plupart des cas, les services Eau sont consultés lors de projets d'aménagement de routes départementales, pour appliquer la doctrine Eviter-Réduire-Compenser, et surtout pour identifier et dimensionner les mesures compensatoires à la destruction de zones humides. Pour certains, cette activité de "prestation" est jugée utile et efficace mais « *chronophage, au détriment des actions sur les bassins versants* ». Il reste globalement difficile de faire intégrer des actions de restauration de la continuité écologique dans l'entretien et à la réfection des ouvrages de franchissement routier des cours d'eau.

7. Portage politique : importance d'une décision éclairée et motivée

Si pour certains élus, « *la première question en zone humide, c'est "Est-ce qu'on peut aménager ?"* », pour d'autres élus plus « *moteurs* », la prise de conscience serait pleine et entière « *c'est devenu incontournable, une nécessité* », « *c'est vraiment une volonté de nos élus de protéger les espaces et habitats des milieux humides* ». Ceci peut se traduire par exemple avec la mise en place de conditionnalités des aides sur la base du critère « zones humides » par certaines collectivités (ex. Carte des capacités de la Région).

Globalement, **la sensibilisation des élus reste un objectif important pour l'ensemble des personnes interrogées** : « *Il nous faut quantifier et démontrer aux élus qu'on a « ça » à gagner* » à préserver ou restaurer une zone humide. Il est important de « *documenter les destructions de zones humides qui continuent* » pour inciter à renforcer la réglementation, jugée « *insuffisante* » ou inopérante.

8. Bilan de l'état des lieux

Le bilan de la perception de l'action « milieux humides » en Bretagne fait apparaître **plusieurs atouts : des acteurs nombreux, diversifiés et mobilisés, à plusieurs échelles territoriales, des réseaux techniques actifs en faveur de leur restauration et des zones humides relativement bien inventoriées.**

Ces atouts sont tempérés par des **freins : des lacunes dans la mise en relation entre acteurs, à l'intérieur et à l'extérieur de la sphère « Eau », la difficulté d'accès au foncier pour restaurer ou pour**

édicter des règles de protection, des difficultés à faire converger les différentes politiques publiques autour de l'enjeu milieux humides.

II. Besoins et pistes d'actions à développer

Les entretiens et l'enquête en ligne ont permis de dégager des besoins et des pistes d'actions nouvelles, renouvelées ou renforcées en faveur des milieux humides. Ces perspectives se rassemblent autour de plusieurs thématiques dont certaines apparaissent prioritaires aux yeux des acteurs consultés.

1. Renforcer la communication et la sensibilisation : une priorité pour mobiliser

Les entretiens menés auprès des membres du RERZH mettent unanimement en avant la nécessité de mieux **communiquer et sensibiliser auprès de différents publics**.

Ce point apparaît également prioritaire pour les répondants au questionnaire, qui plébiscitent les **actions de communication et de plaidoyer comme modalités d'animation et d'appui à renforcer** (64% des répondants jugeant cette action à développer absolument ou fortement) et **jugent prioritaire le développement d'actions de sensibilisation** (cf. figures 11 et 12 ci-après).

Même si différents outils sont à leur disposition, les techniciens se sentent seuls dans le discours qu'ils portent auprès des acteurs locaux (élus, usagers, riverains). Ils attendent d'être appuyés, que le discours qu'ils portent soit relayé, porté par d'autres instances et ce à différentes échelles (Départements, Région...). Le renouvellement des élus peut également accentuer le sentiment d'abandon chez les techniciens en place, à qui on demande d'être de plus en plus polyvalents et compétents, y compris en matière de sensibilisation des élus.

Les objectifs de cette sensibilisation sont doubles :

- Préserver l'existant en priorité et éviter de détruire ;
- Restaurer si possible.

A plusieurs reprises, est souligné le **besoin de développer un argumentaire local, factuel et chiffré** sur le déclin des zones humides, leurs fonctions et intérêts, ainsi que sur le bénéfice des actions de restauration. La communication doit s'appuyer sur des résultats visibles et être portée à différents niveaux.

L'importance de la **régularité de cette sensibilisation** est mise en avant ainsi que l'opportunité de **s'appuyer sur des temps forts** dans l'année : JMZH, journées du patrimoine...

L'idée d'un **travail à mener à l'échelle régionale sur la stratégie de communication et de sensibilisation** (messages, modes d'animation, supports, exemples démonstrateurs...) est proposée par certains membres du comité de suivi du RERZH, en particulier s'il offre la possibilité d'une appropriation en fonction des publics et à différentes échelles (régionale, départementale, intercommunale, communale, espaces protégés etc..).

Quelles modalités d'animation et d'appui développer par rapport à la situation actuelle (%) ?

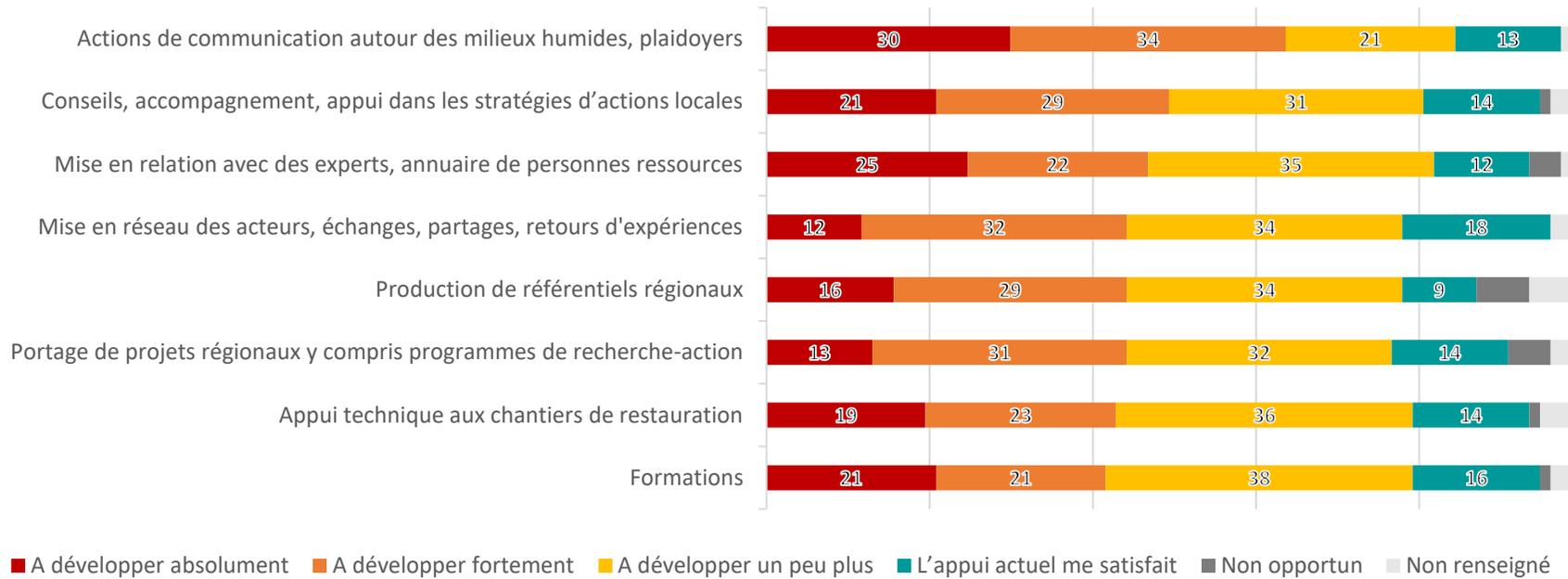


Figure 11 : Modalités d'animation à développer selon les répondants du questionnaire en ligne (classement additionnant les niveaux « à développer absolument » et « à développer fortement »).

Quelles thématiques relatives aux milieux humides développer (%) ?

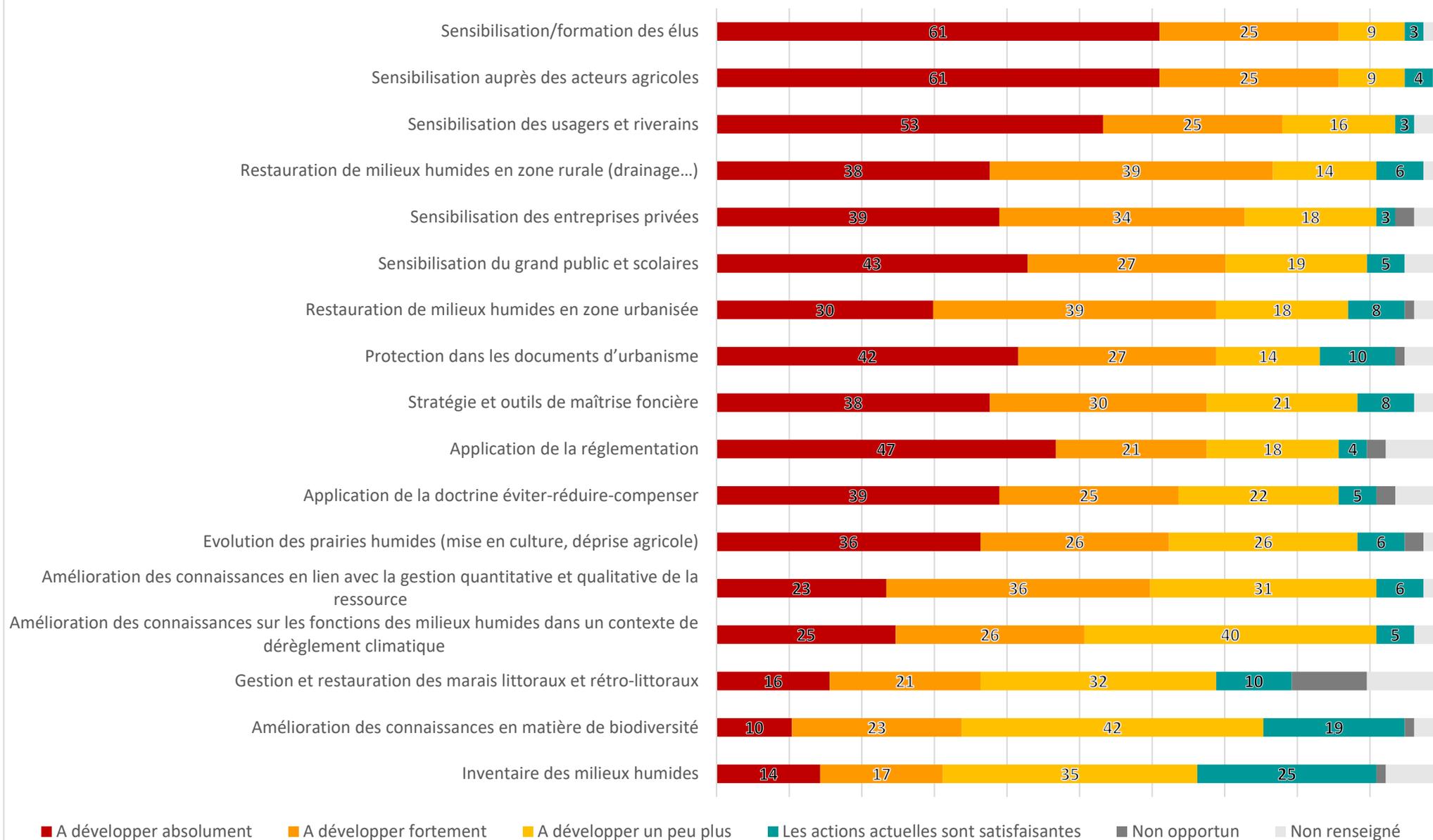


Figure 12 : Thématiques à développer selon les répondants du questionnaire en ligne (classement additionnant les niveaux « à développer absolument » et « à développer fortement »).

a. Les élus : une cible prioritaire

Ces actions de sensibilisation devraient, tant pour les membres du RERZH que pour les techniciens des territoires, s'adresser en priorité aux élus : **86 % des répondants au questionnaire jugent que la sensibilisation et la formation des élus est une thématique à développer absolument ou fortement** (cf. figure 12 ci-dessus).

Pour les personnes enquêtées, une majorité d'élus considère les zones humides comme une contrainte à l'aménagement et ont tendance à s'attacher aux zones humides « remarquables ». Dans cette perspective, les élus des communes qui ont transféré leurs compétences à des intercommunalités seraient des cibles importantes pour éviter la perte et le déficit d'appropriation des enjeux sur ces sujets.

Plusieurs points sont mis en avant par les personnes enquêtées :

- L'action technique doit être soutenue et portée par les élus, en tant que porteurs de l'action publique locale et relais vers les habitants ;
- Les élus doivent être encouragés à articuler les enjeux zones humides avec les documents d'urbanisme ;
- Les élus des EPCI doivent être intégrés à cette sensibilisation, notamment pour mettre des moyens financiers en ayant une attention au calendrier électoral ;
- La sensibilisation devrait présenter les zones humides comme un bien commun précieux pour leur territoire, en mettant en exergue les interactions avec leurs enjeux prioritaires (eau potable, aménagement...) et mobiliser différentes modalités d'animation (sur le terrain avec les élus, interventions en conseil municipal, ateliers avec les scolaires en présence d'un élu...).

PROPOS CHOISIS

« Des élus restent convaincus que les zones humides sont trop protégées. »

« Une perte de biodiversité dans une zone humide, ça ne fait pas mal comme un trou dans la route. Ça ne sera pas la priorité des élus. »

b. Les acteurs agricoles : des interlocuteurs incontournables

Les agriculteurs et leurs représentants élus sont également cités comme des acteurs à considérer en priorité au regard des enjeux associés aux bassins versants agricoles, en tant que propriétaires ou gestionnaires majoritaires des milieux humides (**86 % des répondants** jugent la sensibilisation des acteurs agricoles comme une thématique à développer absolument ou fortement – cf. figure 12).

Une inquiétude est également soulevée à plusieurs reprises concernant la **conversion de prairies humides en culture, amenée à s'intensifier**, en lien avec la diminution de l'élevage laitier (62 % des répondants au questionnaire jugent cette thématique à développer absolument ou fortement – cf. figure 12).

c. Les aménageurs et acteurs de l'urbanisme : acteurs de la protection

Les entretiens mettent également en avant les enjeux liés à l'urbanisme et à l'aménagement pour la préservation des milieux humides.

Plusieurs partenaires insistent ainsi sur l'importance **de la sensibilisation et de l'implication des aménageurs (publics et privés) et des services d'urbanisme** et soulignent la nécessité d'améliorer l'intégration de la protection des milieux humides dans les documents d'urbanisme. Les inventaires des

zones humides doivent être complétés, mis à jour et intégrés *in extenso* dans des règlements efficaces et protecteurs.

Une meilleure coordination avec les gestionnaires des **infrastructures routières** est également citée comme une action à engager.

d. Le grand public : donner à voir et à comprendre

Pour l'ensemble des personnes enquêtées, il existe un manque de sensibilisation du grand public concernant l'importance des milieux humides, notamment face aux enjeux du changement climatique, la communication se limitant souvent à des cercles professionnels. **La sensibilisation du grand public et des scolaires est ainsi jugée prioritaire par 70 % des répondants.**

Les actions de sensibilisation doivent se concentrer sur des **aspects sensibles et pratiques**. Des randonnées en zone humide accompagnées de panneaux de sensibilisation sont par exemple perçues comme efficaces.

Une **approche de proximité** est jugée essentielle : il s'agit de sensibiliser les citoyens au niveau local (communes), en les impliquant dans la gestion des milieux humides et en faisant d'eux des acteurs de la protection. Cela inclut l'appropriation des milieux humides par les habitants, qui, en tant qu'électeurs, peuvent influencer les décisions des élus locaux et développer des initiatives citoyennes.

Un parallèle est fait avec l'initiative zéro phyto pour les trottoirs et les cimetières, où la sensibilisation porterait ses fruits. Il faudrait ainsi habituer le citoyen à comprendre que les milieux humides apportent des services écologiques essentiels, comme la régulation de l'eau et la préservation de la biodiversité, et accepter des pratiques comme l'enfrichement.

2. Renforcer les synergies entre acteurs

Le **besoin de transversalité et d'échanges renforcés sur la thématique des milieux humides** entre les acteurs et les politiques ressort comme une problématique récurrente. Ce besoin est identifié à différents niveaux par les membres du RERZH enquêtés : en interne au sein d'une même collectivité (services Eau, Biodiversité, Agriculture, Aménagement, Climat...), entre les réseaux existants (REDAGIEO le réseau des acteurs de la gestion intégrée des eaux pluviales du grand ouest, ATBVB, APPCB, RGENB, ABE, CBB, CRESEB...), entre les cellules ASTER/Camab, entre les services de l'Etat... Des liens existent mais ils sont jugés insuffisamment développés malgré des enjeux similaires.

Les **entrées « climat » (adaptation et atténuation) et « solutions fondées sur la nature »** sont vues comme un **point de convergence potentiel pour les différents secteurs**, dans l'optique de porter une action commune efficace et cohérente. Plusieurs services écosystémiques sont en effet associés : rétention et infiltration de l'eau, stockage de carbone, protection contre les événements climatiques extrêmes, notamment sur le littoral...

En Ile-et-Vilaine, les équipes départementales en charge de l'éducation à l'environnement visent des cibles de communication plus larges, associées aux compétences départementales, pour instiller une conscience des enjeux environnementaux : personnes en réinsertion, collèges, auxiliaires de puériculture PMI. Le service Patrimoine naturel assure également des missions de communication, d'éducation et de sensibilisation liées à l'ouverture au public des ENS pour promouvoir le contact avec la nature. C'est un levier à mobiliser.

Est également citée la **nécessité d'encourager le travail en commun entre les chargés de l'urbanisme et les animateur SAGE et GEMAPI**. Un appui au renforcement de la transversalité dans les structures, déjà expérimenté sur certains territoires, pourrait permettre de favoriser ces échanges et une action stratégique sur les milieux humides.

Un travail d'inter-réseaux, incluant des journées de connaissance mutuelle, pourrait également faciliter l'émergence de projets communs. Les **Conservatoires d'Espaces Naturels**, qui animent des réseaux tout en étant gestionnaires de milieux humides, sont cités comme des exemples de structures efficaces.

Une meilleure structuration des acteurs bretons sur la question des zones humides pourrait par ailleurs faciliter la communication avec le niveau national.

Enfin, pour toucher des **acteurs non convaincus**, il est suggéré par certains enquêtés qu'une animation renforcée sur les milieux humides permette d'élargir la collaboration au-delà des cercles habituels.

PROPOS CHOISIS

« L'intérêt de travailler conjointement sur les milieux humides et la biodiversité »

« En fait, on fait tous de la SAFN et depuis longtemps. »

« On est dans l'entre-soi dans nos métiers »

« Comment toucher les non convaincus ? les dynamiques de réseau peuvent permettre d'aller chercher plus large que la sphère habituelle. »

3. Développer et valoriser les compétences des agents techniques : une nécessité pour renforcer et démultiplier les capacités d'actions

Chevilles ouvrières de la restauration et de la protection des milieux humides, les acteurs techniques, aussi bien de terrain et que de planification territoriale, méritent un soutien renforcé selon les acteurs interrogés.

Face au turn-over des techniciens dans certains territoires, ils jugent ainsi important de **mieux les former, les reconnaître et les soutenir**, notamment sur les projets de restauration des milieux humides qui nécessitent du temps et une **expertise pointue**.

A la fois, il semble aussi important d'**élargir la vision des techniciens**, souvent spécialisés dans un domaine précis comme les cours d'eau mais moins impliqués dans des approches systémiques et transversales incluant les zones humides, le bocage ou les pratiques agricoles.

Le renforcement de l'accompagnement des animateurs de SAGE pour construire une stratégie sur les milieux humides est également identifié comme un axe de travail, en lien avec la **sensibilisation des membres des commissions locales de l'eau**. Il est par exemple suggéré d'organiser des journées techniques spécifiques afin de partager des recommandations pour la révision des SAGE, de rappeler les obligations légales ou encore les attentes de l'Etat.

Pour les personnes enquêtées, les réseaux d'acteurs « Eau » gagneraient à travailler en relation avec les réseaux techniques existants « espaces naturels » et « biodiversité » afin de mutualiser les retours d'expériences et améliorer la vision multifonctionnelle des écosystèmes humides.

42 % des répondants au questionnaire jugent quant à eux que la formation des techniciens doit être développée absolument ou fortement (cf. figure 11). Notons qu'une offre de formation et de partages d'expériences est historiquement proposée par les réseaux des acteurs des bassins versants et des espaces naturels animés par l'ATBVB, l'ABB ou encore la Camab sur le Finistère. **Si des axes de formations étaient à développer plus particulièrement, en renforcement de l'existant, il faudrait les articuler avec ces réseaux.**

4. Mobiliser des outils opérants

Les entretiens semi-dirigés et le questionnaire en ligne identifient plusieurs pistes d'actions visant à consolider et renforcer le recours à des outils opérants et des méthodes éprouvées pour favoriser la restauration des milieux humides.

a. Renforcer le recours aux leviers réglementaires existants

➤ Mieux appliquer la réglementation :

L'application de la réglementation est considérée par 68 % des répondants au questionnaire comme étant à développer absolument ou fortement. Cette priorité donnée converge avec les propos recueillis lors des entretiens auprès des membres du RERZH.

La **formation et le partage de retours d'expériences vers et entre acteurs des services de l'Etat** (autorité environnementale et DDTM) sont également identifiés comme des actions à renforcer.

➤ Mobiliser les outils de protection foncière :

68 % des répondants au questionnaire considèrent la stratégie et la maîtrise foncières comme une thématique à développer absolument ou fortement.

Bien que les enjeux puissent être clairement identifiés sur les territoires, **la non-maîtrise du foncier empêche de passer à l'action**, notamment sur les zones sensibles telles que les aires d'alimentation de captages (AAC). En comparaison, les actions sur les cours d'eau sont jugées plus faciles à mettre en œuvre.

Face à ces difficultés, il est suggéré de s'appuyer sur des **outils spécifiques**, par exemple :

- en collaborant avec les **SAFER** et les **Départements** pour identifier des **zones prioritaires à restaurer** et mettre en place des **stratégies foncières** (maîtrise de l'usage ou de la propriété) ;
- en se tournant davantage vers les **politiques d'aménagements fonciers** dans les Départements (ex. AFAFE associé à des aires de captages prioritaires ou des milieux à restaurer).

Une des questions également soulevées est la **gestion du foncier après acquisition** : une fois les zones humides achetées, leur gestion reste souvent source de questionnement. A ce titre, il est important par exemple de faire passer l'idée que la non-intervention ou une moindre intervention peut être une option viable *« laisser s'enfricher, ce n'est pas la fin du monde »*.

➤ Centraliser et compléter les données d'inventaires des zones humides et des marais :

A l'exception du Finistère, où les démarches d'inventaire et de mise à jour sont encadrées par la Camab depuis 2008, **une amélioration de la remontée des données** est jugée nécessaire dans les autres départements avec le souhait d'un **référentiel unique partagé**. La mise en réseau pourrait notamment permettre de **mieux organiser le circuit des données**, en lien avec le travail engagé par la DREAL en réponse à la demande du Ministère de disposer d'une cartographie nationale administrative des zones humides solide et exhaustive à l'horizon 2027.

Est souligné également le besoin de bien **identifier et cartographier les marais**, la Bretagne étant identifiée comme retardataire sur ce sujet au niveau national.

Cette thématique ne ressort toutefois pas comme prioritaire dans les réponses au questionnaire en ligne (dernière thématique dans l'ordre des priorités - figure 12). Cette moindre importance accordée

aux inventaires peut signifier que cette thématique est jugée comme prise en charge localement, bien qu'il puisse manquer une harmonisation régionale avec une procédure de mise à jour et de remontée des données partagée, non identifiée au niveau local.

b. Mobiliser l'expertise

➤ Développer une ingénierie de projet opérationnelle et transversale :

Il est proposé d'impulser une stratégie d'intervention sur les milieux humides au niveau régional, avec une feuille de route à moyen terme, qui resterait souple et puisse s'ajuster en fonction des opportunités et des priorités locales. A court terme, cela pourrait passer par une réévaluation du cadre d'action du réseau sur la restauration (RERZH).

Afin d'encourager des diagnostics conjoints "cours d'eau" et "zones humides" dans les volets milieux aquatiques des contrats territoriaux, il pourrait être envisagé de **renforcer le développement de méthodologies transversales** :

- En incluant une composante "zones humides" dans les cahiers des charges ou en se mettant en cohérence avec les diagnostics déjà existants ;
- En intégrant un interlocuteur dédié aux zones humides dans les réunions de coordination des études préalables aux programmes d'actions (renforcer/systématiser l'existant).

Il est suggéré également par certains enquêtés de **renforcer la synergie avec les enjeux de biodiversité** pour garantir une prise en compte plus complète des enjeux liés aux milieux aquatiques et humides.

Enfin, les **méthodologies de projet développées dans les travaux du RERZH** doivent être mieux identifiées, diffusées pour être démultipliées.

➤ Mobiliser la recherche appliquée :

L'**importance de la recherche appliquée** a été citée pour mesurer l'efficacité des actions sur les zones humides, particulièrement sous l'angle quantitatif, qui reste complexe. La recherche appliquée est essentielle pour valider les actions et fournir des preuves scientifiques qui orienteront les décisions futures.

Du côté des répondants au questionnaire, ce sont **59 % d'entre eux qui jugent l'amélioration des connaissances sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource à développer absolument ou fortement** (figure 12).

La place des **sciences humaines et sociales** est également identifiée comme importante.

➤ Disposer d'un groupe d'experts :

Certains partenaires proposent de pouvoir disposer d'un **panel d'experts au niveau régional** afin de répondre aux questions techniques et scientifiques des DDTM, SAGE et collectivités, tout en soulignant qu'une éventuelle structure ne devrait pas être trop lourde.

La mobilisation d'experts sur des sujets précis est également une **modalité d'animation plébiscitée par les répondants** au questionnaire (modalité d'appui à développer absolument ou fortement pour **47 %**) (cf. figure 11). Cette importance relative peut faire écho aux attentes concernant l'investissement de la thématique « restauration des milieux humides » (cf. figure 12).

Bilan des besoins et pistes d'action à développer

Les **objectifs stratégiques** des actions à développer doivent permettre de :

- Préserver l'existant en priorité et éviter les destructions ;
- Restaurer dès que possible.

Les **objectifs opérationnels** qui ressortent de l'enquêtes sont les suivants :

a. Renforcer la communication et de la sensibilisation

Publics prioritaires :

- Élus (priorité absolue) ;
- Agriculteurs et acteurs de l'urbanisme (priorité absolue) ;
- Grand public (priorité secondaire).

Pistes d'actions :

- Développer une stratégie de communication et de sensibilisation pérenne avec :
 - o des messages adaptés en fonction des publics cibles, des échelles et des spécificités (régionale, départementale, intercommunale, communale) et avec des supports variés et accessibles (brochures, vidéos, infographies) ;
 - o des événements récurrents comme la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) et les Journées du Patrimoine pour mettre en avant les zones humides et leur importance ;
 - o des modes d'animations variés (ateliers participatifs, balades nature, visites guidées et conférences...)
 - o une mise en avant des projets de restauration des zones humides et leurs impacts concrets pour démontrer les bénéfices tangibles de la protection de ces écosystèmes ;
 - o des témoignages ou des exemples de succès locaux pour renforcer la crédibilité des actions entreprises.

b. Renforcer les synergies entre acteurs de l'environnement

Piste d'action :

- Organiser des journées d'échanges et de partage d'expériences entre les réseaux existants, en s'appuyant sur les entrées « climat » (adaptation et atténuation) et « solutions fondées sur la nature ».

c. Développer et accompagner les compétences des techniciens

Pistes d'action :

- Structurer une offre de formation continue des techniciens sur les milieux humides ;
- Renforcer les échanges entre réseaux techniques (eau, biodiversité) pour une meilleure coordination ;
- Structurer un réseau d'expertise ;
- Renforcer l'accompagnement à la mise en place de stratégies d'action locales et aux opérations de restauration (accompagnement direct).

d. Engager des actions spécifiques

Pistes d'action :

- Renforcer la formation des services de l'État sur les zones humides ;
- Développer d'une stratégie foncière pour protéger les zones sensibles ;
- Poursuivre l'effort de fiabilisation des inventaires et de leur diffusion ;
- Développer des projets de recherche appliquée en particulier sur le volet quantitatif.

III. Points de vigilance et recommandations pour l'émergence d'un futur réseau breton sur les milieux humides

Pour la majorité des personnes enquêtées, **une animation renforcée sur les milieux humides à l'échelle régionale est jugée pertinente pour répondre aux manques et difficultés observés**. Cette pertinence est toutefois conditionnée par la **prise en compte de certains points de vigilance**, afin de lever le doute exprimé par certains quant à la plus-value réelle d'un tel réseau mais aussi et surtout pour clarifier son objet.

Ce diagnostic étayé permet de dessiner les contours d'un périmètre opérationnel, à légitimer en premier lieu vis-à-vis du comité de suivi du RERZH et à travailler plus précisément à terme.

1. Les contours d'une animation renforcée

a. Le cadre et les objectifs

Pour la majorité des personnes enquêtées, la vocation de cette animation renforcée doit être **technique et spécialiste** (ex. éviter la communication grand-public). Pour les techniciens, il doit être **opérationnel et productif** pour apporter une plus-value, servir à mener des **actions concrètes de protection et de restauration**.

Ses **objectifs, cibles, sujets, moyens d'animation et pilotage** doivent être précisément définis pour qu'il ne s'agisse pas d'un « réseau en plus » (risque de désintérêt des acteurs).

Ce travail préalable de définition des contours de l'animation/réseau doit permettre de **définir les objets communs aux partenaires**, alors que chacun a ses propres priorités et feuilles de route.

PROPOS CHOISIS

« Le réseau doit insuffler une dynamique et apporter un outil pour les techniciens milieux aquatiques. »

« Pour moi, un centre de ressources serait trop généraliste. Il faut un effet démultiplicateur et être opérationnel. »

« Il faut que ça soit au maximum concret. »

Milieux humides ou zones humides ? Le terme « milieux humides » est questionné par l'agence de l'eau qui *« ne souhaite pas s'occuper des plans d'eau par exemple, qui relèvent d'autres problématiques »* mais souhaite bien intégrer en revanche les zones humides estuariennes.

b. Construire à partir de l'existant

La **coordination avec les différents réseaux existants** est un impératif pour qu'une animation renforcée soit pertinente pour l'ensemble des personnes interrogées : quel apport et quelle place par rapport à l'existant (ATBVB, ABB, RGENB, Camab...) ? comment travailler avec ces réseaux historiques ? quelle animation et coordination ? S'agirait-il d'un nouveau réseau ou de diffuser dans l'existant ?

De nouveau, cela implique de bien clarifier ses compétences et modalités d'intervention alors que les nombreux acteurs déjà présents ne sont pas toujours bien identifiés.

Est par ailleurs soulevé le **risque que les élus se désengagent vis-à-vis des cellules Aster et Camab départementales si un réseau régional se développe**. De ce fait, est questionné l'intérêt de mettre en

avant une « animation régionale » plutôt qu'un « réseau des acteurs bretons des milieux humides ». Les Départements en seraient contributeurs (en fonction des sujets).

PROPOS CHOISIS

« Comment le réseau s'intègre dans l'existant et comment on fait pour travailler conjointement ? »

« Attention à bien se coordonner avec les acteurs existants. »

« Si l'animation territoriale n'est plus financée l'animation régionale ne servira à rien. »

c. Les moyens dédiés par les partenaires

Pour certains, l'animation renforcée doit être dotée de **moyens d'animation** (ex. un ETP dédié) et d'une **structure pilote** (avoir une identité claire) sous peine de demeurer une coquille vide.

PROPOS CHOISIS

« S'il n'y a pas une personne dédiée à 100% dessus, c'est inimaginable. »

« Si le réseau se réunit pour travailler seulement une demi-journée par an, ça ne sert à rien. »

« Ça ne doit pas être une grosse machine avec des réunions pléthoriques. »

« Du temps à passer sur un objet régional ? le Département est peut-être moins à sa place : en tous cas, il ne sera pas directement à la manœuvre, mais plutôt contributeur, à discuter en fonction des sujets. »

Pour l'ensemble des partenaires enquêtés, le **contexte financier** est défavorable au renforcement des engagements déjà pris par les partenaires ou à de nouveaux engagements. Il est par conséquent **difficile pour certains d'évaluer aujourd'hui leur capacité à aller au-delà de l'existant** (contribution financière et suivi humain).

Ces contraintes peuvent ainsi empiéter sur la **capacité des partenaires à prendre activement part au réseau. Cet investissement ne doit pas être chronophage.**

Il a été souligné que la mobilisation de fonds FEDER sur le sujet de l'adaptation pourrait constituer un levier pour le montage d'une action en transversalité.

Une vigilance est également soulevée quant aux **échelles de travail** : la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs est intéressante mais entraîne le risque d'une perte d'efficacité. Face à ce risque, différents niveaux pourraient être emboîtés.

Enfin, les actions existantes spécifiques aux zones humides, comme par exemple le RERZH, devraient constituer des briques d'une animation renforcée (intégration de/dans l'existant).

PROPOS CHOISIS

« Le temps disponible est un vrai problème et qui risque d'empirer, cela empiète sur la capacité à faire de la transversalité. »

« On ne pourra pas passer x milliards de réunions sur 36 outils. »

d. Les sujets traités

Les sujets traités devront **concerner directement les partenaires** pour que ceux-ci trouvent leur place (légitimité vis-à-vis des sujets et attentes de retours opérationnels pour les échelons locaux). L'engagement de chacun pourrait être modulé en fonction des sujets (en fonction de leurs compétences et des priorités déjà établies dans les départements).

La **prise en compte de certaines thématiques** est par ailleurs centrale pour que le réseau fasse sens aux yeux des personnes sollicitées, en particulier : la biodiversité, l'agriculture et le lien au monde agricole, la sensibilisation et la communication auprès des élus.

Enfin, certains acteurs souhaitent que le **réseau s'empare d'un sujet concret rapidement**, afin de le faire exister, et cela sans attendre d'achever toutes les étapes stratégiques d'une préfiguration susceptible de s'inscrire sur un temps plus long. Les thématiques suivantes ont été citées comme des sujets dont pourrait se saisir un réseau régional **à court terme**.

PROPOS CHOISIS

« Le réseau régional devrait a minima animer et coordonner la journée mondiale des zones humides. »

« L'idéal est d'aboutir à quelque chose de concret assez rapidement »

« A l'intersection, il peut y avoir des travaux à plusieurs qui servent la feuille de route de chacun. »

2. Conclusion et perspectives

Cette phase de l'étude d'opportunité s'est appuyée sur des entretiens et un questionnaire qui ont permis de qualifier les dynamiques de travail actuelles sur les zones humides, telles que perçues par les opérateurs, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle locale. Elle a permis de distinguer les éléments de satisfaction, les réussites mais aussi des manques.

Par ailleurs, elle donne l'opportunité de faire valoir des besoins et de questionner le principe d'une animation renforcée. A ce stade, il est impossible d'acter formellement la constitution d'un tel réseau mais il est possible, à travers cette synthèse, d'apprécier son périmètre potentiel et ses plus-values (objets spécifiques, modalités d'animation...). Il est important de rappeler les attentes vis-à-vis d'actions concrètes et opérationnelles, largement mises en avant par les différents partenaires.

L'ensemble des éléments recueillis au travers de cette phase d'enquête ont été soumis aux membres du comité de suivi du réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne afin de travailler sur les suites envisageables et le calendrier associé (cf. synthèse de la journée du 11 mars et synthèse des suites à donner).

IV. Des exemples d'animation et de réseaux en France

Afin d'ouvrir les perspectives sur la structuration éventuelle d'une animation renforcée sur les milieux humides en Bretagne, trois entretiens semi-directifs ont été réalisés entre septembre et décembre 2024 auprès de **coordinateurs de réseaux régionaux sur les milieux humides**, situés dans 3 autres régions ou bassins de France. Ces animateurs et animatrices ont en commun d'être employés par des conservatoires d'espaces naturels (CEN) ou leur fédération nationale :

- Charlotte Le Moigne, animatrice du réseau zones humides du plan Loire Grandeur Nature (Fédération des CEN) ;
- Anne-Laure Barthélémy, animatrice régionale zones humides en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) ;
- Olivier Rasclé, animateur du réseau zones humides du Limousin (CEN Nouvelle-Aquitaine).

Chaque entretien a été retranscrit textuellement. Dans ce rapport, c'est une **restitution graphique**, issue d'une interprétation de ces entretiens, qui vous est proposée.

Chaque réseau, bâti sur un modèle unique, fonctionne sur des modalités propres et spécifiques. Les patronymes donnés aux modèles « Puzzle » « Fourmilière » et « Etoile » ont émergé subjectivement de l'analyse comparée de ces 3 réseaux. Les propos entre guillemets, sont des propos extraits du discours des animateurs et animatrices. Ces réseaux zones humides de France, à géométrie variable, constituent des sources d'inspiration pour la démarche d'étude d'opportunité menée sur une animation renforcée en Bretagne.

MODÈLE « ÉTOILE »

« La motivation vient de la diversité et de l'engagement des acteurs »



Articuler l'existant,
Structurer, Amplifier,
Faciliter l'émergence
de projets fédérateurs

Charlotte LEMOIGNE



Fédération des CEN

0,8 ETP

Animation

RÉSEAU DES ACTEURS ZH DU BASSIN DE LA LOIRE

depuis 2014 - PLAN LOIRE IV

Émergence

Plans Loire I à III

- peu d'axes ZH sauf "Restauration"
- Réseau ZH préfigure sur le modèle du Réseau EEE x Centre de Ressource

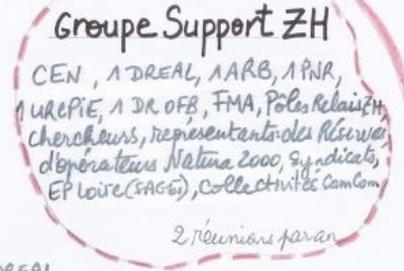
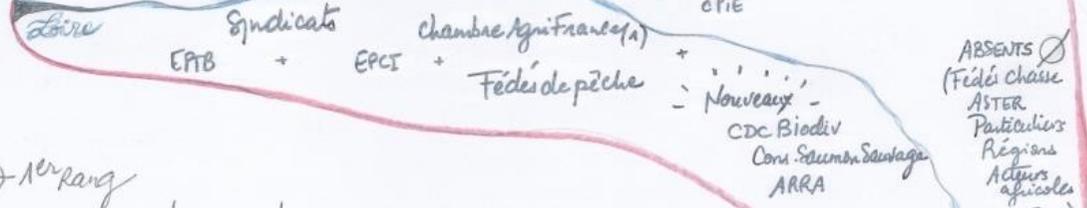
AELB

FEDER Loire
(hors agricole)

PAS DE FONDS PROPRES



Réseau technique large



Axes de Travail

Vié des acteurs ZH - 1er rang

Sensibilisation élus et décideurs - 2nd Rang

Elevage et ZH

Valorisation et Communication (depuis 2021)

Journées d'échanges techniques

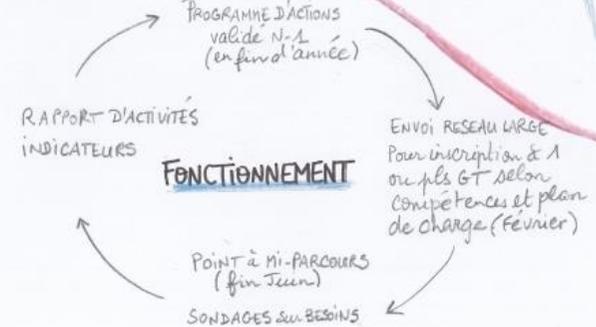
Webinaires, Guides, Livrables
Tutoriels (Kits)

Scolaires et grand-public



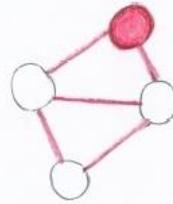
Centre de Ressources PLAN LOIRE, Lettre d'infos Loire,

Mail d'actus ZH 1 fois/mois



MODÈLE «PUZZLE»

«Les zones humides ont fait le trait d'union»



Synergies et Complémentarités

Anne-Laure BARTHÉLÉMY



+ Animatrice territoriale (20éph)
+ gestionnaire des sites (humides) (2014-2020)

0,5 ETP

Animation régionale CEN PACA

«Les animateurs territoriaux ZH exercent toujours d'autres missions en parallèle»

Appui aux GEMAPI & Acteurs locaux sur les ZH



Animés Territoriaux ZH - CEN depuis 2012 1 par Département

Réseau interne CEN outil PGSZH

RGMA "réseau réseau" Temps masqué

RGEN "réseau directeurs" Temps masqué

ANIMATION RÉGIONALE ZH PACA depuis Sept 2023

Membres fondateurs:

1 Rapport d'activités / financeur

DREAL



DR OFB



AERMC



REGION



Axe 1: Mutualisation des connaissances
"Syst d'Info Territorial des ZH"
Diffusion, animation, formation experts, citoyens, État
CHARTRE d'UTILISATION

PNR Lubéron Admin BD qqs JH/an

Axe 2: Appui à la mutualisation des compétences

Diffusion, Réception via Réseaux ARBE "Relais"

Axe 3: Appui aux politiques publiques

national: GT CESP PLUMH

Régional: AGORA SRADDET

Départemental: COPIL dépt ZH (1 seul dépt)

Formations DDT(M) (urba, eau, Biodiv)
VAR EAU 2050

Autres: CLE SAGE Durance
Appui Collectivités GEMAPI direct (BD, prise en compte Docs Urba...)

Émergence

- Besoin d'une carto régionale ZH
- Sécheresse 2022
- Tempête Alex 2020



- Charte du Syst d'Info Territorial ZH
- Plans de gestion stratégiques ZH départementaux
- Veille technique, RETEX, Réglementation
- Projets de recherche action, actions phares, LIFE Artisan



- listes de diffusion: Syst d'Info ZH, interne CEN, relais: RGMA, RGEN
- Plateforme documentaire

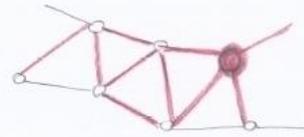
Spécificités: ZH littorales - Pôle Relais lagunes (Tour du Valat)

Versement des Aides AERMC Conditionné au versement des données ZH de la SITZH

En Projet: Stratégie d'Animation court-moyen-long terme, mandat, feuille de route, indicateurs. **FUNCTIONNEMENT EN RÉSEAU: une nécessité?**
Cibles d'acteurs: ONF, Chambres d'Agriculture à développer

MODÈLE «FOURMILIÈRE»

« Dès qu'une question touche à une zone humide, on y jette un oeil »



Démultiplication,
Ubiquité,
Souplesse

Olivier RASCLE



0,75 ETP

+ 6 anims

1,75 ETP

RÉSEAU ZH LIMOUSIN

depuis 2005

Animation
CEN NA

AEAG



Fonctionnement
+ petit matériel de prêt

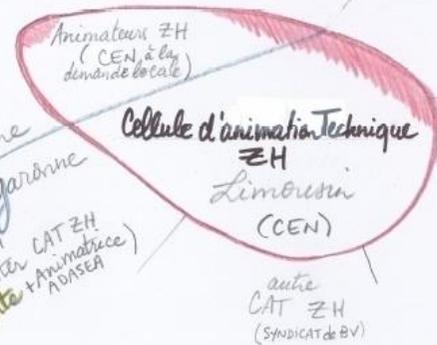
RÉGION



∅ FEDER abandonné

AE Loire Bretagne

AE Adour Garonne
= AN CAT ZH
Réseau inter CAT ZH
(Charte + Animatrice)
ADASEA



FONCTIONNEMENT

- 1 réunion annuelle - Pas de coté
- 1 Rapport d'activité annuel
- 1 Demande de financement l'an via Budget

200 Adhérents =

personnes morales ou physiques qui possèdent ou exploitent une parcelle en ZH et qui ont conventionné des surfaces avec le réseau.

- Tout type de ZH, tout type de gestionnaire
- Conventionner une parcelle est une action simple, peu engageante juridiquement consistant à signer le diagnostic rédigé par l'animatrice ZH et comportant des préconisations de gestion ou de restauration de la ZH

Axes de Travail

« L'objectif, c'est de conventionner du parcellaire »

Animation :  1 rencontre tous les 2 ans (tous adhérents)
1 réunion/an avec les techniciens de rivières

Conseil : simple visite conseil ou **DIAGNOSTIC** et/ou Appui aux travaux
Prêt de matériel en test (pompe solaire...)
Tutoriels pour matériel à monter soi-même en KIT
Participation COPIL milieux Aquatiques en appui aux techniciens



Bulletins trimestriels (4 pages avec volet technique) : tous adhérents

Annexes

Annexe 1 - Liste des structures répondantes au questionnaire en ligne

Nom	Type de structures
Blavet Terres & Eaux	Syndicats d'eau et de bassin
Eau du pays de Saint-Malo	
Eaux & Vilaine	
EPAGA	
OUESCO	
Syndicat de bassin Dol-de-Bretagne	
Syndicat de bassin versant de l'Elorn	
Syndicat du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel	
Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc	
Syndicat mixte de la ria d'Etel	
Syndicat mixte du Bassin du Linon	
Syndicat mixte du Couesnon Aval	
Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust	
Cap Atlantique la Baule-Guérande Agglo	EPCI
Communauté de communes côtes d'émeraude	
Communauté de communes de Belle-Ile	
Communauté de communes du Kreiz Breizh	
Communauté de communes du Pays d'Iroise	
Concarneau Cornouaille Agglomération	
Couesnon-Marches de Bretagne	
Fougères Agglomération	
Golfe du Morbihan Vannes agglomération	
Guingamp Paimpol Agglomération	
Lamballe Terre et Mer	
Lannion-Trégor Communauté	
Leff Armor Communauté	
Lorient agglomération	
Loudéac communauté Bretagne Centre	
Pays d'Iroise Communauté	
Quimperlé Communauté	
Saint Brieuc Armor Agglomération	
Commune de Guissény	Communes
Commune de Locmariaquer	
Commune de Plérin	
Commune de Vannes	
Communes de Locmiquélic et de Riantec	
Mairie de Sarzeau	
Ville de Clohars-Carnoët	
Ville de Douarnenez	
Bretagne Vivante	Associations
Eau et Rivières de Bretagne	
FDC35	
Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor	
Conseil départemental 22	Autres
DDTM 22	
DDTM 35	
Observatoire de l'environnement en Bretagne	
OFB, RNCFS du golfe du Morbihan	
ONF	
SPE AN Dour Morlaix Communauté	
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	
PNR Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude	

Pôle métier des répondants au questionnaire en ligne	Nombre	Pourcentage
Grand cycle de l'eau, milieux humides et cours d'eau	44	57
Espaces naturels, environnement et biodiversité	30	39
Agriculture et zones humides	2	3
Aménagement du territoire	1	1
<i>Total répondants au questionnaire en ligne</i>	<i>77</i>	<i>100</i>

Annexe 2- Questionnaire en ligne à destination des techniciens et gestionnaires milieux aquatiques et biodiversité de Bretagne (cf. liste annexe 1)

1) Comment qualifiez-vous l'animation territoriale actuelle en faveur des milieux humides

	Absente	Peu développée	Satisfaisante	Dynamique Proactive	Ne sais pas ou non concerné
Animation locale					
Animation départementale					
Animation régionale					
Animation nationale					

2) Quels acteurs identifiez-vous dans le domaine de l'animation en faveur des milieux humides

- Acteurs locaux :
- Acteurs départementaux :
- Acteurs régionaux :

3) connaissez-vous le réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne (RERZH) ?

- Non
- Je le connais de nom uniquement
- J'ai déjà eu l'occasion d'interagir avec lui
- Je le sollicite dès que j'ai besoin d'une expertise spécifique

4) Afin de mieux caractériser vos besoins en matière d'appui à votre action milieux humides, quelles seraient selon vous les modalités d'animation et d'appui à développer par rapport à la situation actuelle ?

	L'appui actuel me satisfait	A développer un peu plus	A développer fortement	A développer absolument	Non opportun
Mise en réseau des acteurs, échanges, partages, retours d'expériences					
Actions de communication autour des milieux humides, plaidoyers					
Conseils, accompagnement, appui dans les stratégies d'actions locales					
Appui technique aux chantiers de restauration					
Production de référentiels régionaux					
Portage de projets régionaux y compris programmes de recherche-action					
Mise en relation avec des experts, annuaire de personnes ressources					
Formations					

- Autres modalités d'animation et d'appui à développer (préciser) :

5) Selon vous, quelles thématiques relatives aux milieux humides seraient à développer ?

	Les actions actuelles sont satisfaisantes	A développer un peu plus	A développer fortement	A développer absolument	Non opportun
Inventaire des milieux humides					
Application de la réglementation					
Protection dans les documents d'urbanisme					
Application de la doctrine éviter-réduire-compenser					
Stratégie et outils de maîtrise foncière					
Restauration de milieux humides en zone urbanisée					
Restauration de milieux humides en zone rurale (drainage...)					
Evolution des prairies humides (mise en culture, déprise agricole)					
Gestion et restauration des marais littoraux et rétro-littoraux					
Amélioration des connaissances sur les fonctions des milieux humides dans un contexte de dérèglement climatique					
Amélioration des connaissances en lien avec la gestion quantitative et qualitative de la ressource					
Amélioration des connaissances en matière de biodiversité					
Sensibilisation/formation des élus					
Sensibilisation des usagers et riverains					
Sensibilisation du grand public et scolaires					
Sensibilisation des entreprises privées					
Sensibilisation auprès des acteurs agricoles					

- Autres thématiques à développer (préciser) :

6) Avez-vous des suggestions/points de vigilance à formuler vis-à-vis du développement d'un réseau régional d'animation sur les milieux humides ?

Annexe 3- Trames d'entretien semi-dirigés

1. Entretiens auprès des acteurs de l'eau et de la biodiversité de Bretagne (cf. liste tableau 1)

Identification des besoins (avis technique)

- Comment percevez-vous l'action milieux humides :
 - o en Bretagne ?
 - o au sein de votre structure ?
- Selon vous, qu'est-ce qui peut être considéré comme très positif, qui marche bien dans le fonctionnement actuel ou l'approche actuelle ?
- A contrario, identifiez-vous des lacunes, des manques et des besoins directement dans l'action milieux humides par rapport à ce qui existe / par rapport à ce que vous avez décrit au niveau régional ?

Opportunité d'un réseau

- Selon vous, d'un point de vue technique et opérationnel, que faudrait-il mettre en place pour répondre à ces manques et besoins ?
 - o Est-ce qu'un réseau ou une forme de coopération renforcée vous semble opportun ?

Si opportunité d'un réseau régional milieux humides :

- Quelles missions pour ce réseau (échanges, coordination d'actions, portage d'actions, communication, projets de recherche-action...) ?
- Quelles thématiques investir (priorités...) ?
- Quels acteurs mobiliser et à quelle place (notamment en fonction des thématiques, place des élus, du privé, universités, associations...) ?
- Selon vous (avis technique), quelle place, quel rôle votre structure devrait ou pourrait avoir ?
- Avez-vous des points de vigilance ?

Si non :

- Pourquoi ?
- Quelles autres actions privilégier ?
- Selon vous, d'un point de vue technique et opérationnel, par rapport aux pistes que vous avez mentionnées pour pallier les manques ou répondre aux besoins, quelle place, quel rôle pourrait avoir potentiellement votre structure ?

Suites à envisager

De quelle façon pourrions-nous avancer sur le sujet en lien avec vous et votre structure ?

2. Entretiens auprès de coordinateurs de réseaux régionaux ou de bassin sur les milieux humides en France (hors Bretagne) (cf. liste tableau 1)

Origine du réseau

- Quand le réseau a-t-il été créé ?
- Quel(s) acteur(s) en ont été à l'origine ?
- Quelles ont été les raisons à l'origine de sa création ?
- Quelle a été l'accroche initiale, la façon de mobiliser les acteurs ?
- Y a-t-il eu des réticences ou des interrogations sur sa pertinence et ses missions ?

Objectifs et stratégie

- Quels sont les objectifs et missions assignés au réseau ?
- Quel(s) public(s)-cible ?
- Des indicateurs de suivi des actions ?
- L'énoncé formel des objectifs a-t-il été un préalable pour la constitution de ce réseau ou a contrario, c'est à partir de travaux en commun que le besoin de se rassembler plus précisément sur une convergence de travail plus formelle a donné lieu à un énoncé d'objectifs communs ?
- Comment se répartissent les réalisations entre les partenaires du réseau ?

Fonctionnement

- Quels acteurs sont impliqués (types de structure, nombre de personnes impliqués...) ? A quel niveau (politique, technique, les 2) ? (*Place du privé, lien aux acteurs agricoles, forestiers, pêche, chasse, acteurs de l'éducation à l'environnement, décideurs*)
- Quelle formalisation du réseau (mandat, feuille de route, gouvernance, quelle mobilisation, fréquence de réunion) ?
- Comment est assurée l'animation du réseau (moyens humains et financiers, légitimité) ?
- Si pas évoqué avant, qu'est ce qui a permis de déclencher potentiellement l'adhésion à cette démarche collective
- Quelle communication autour du réseau, quelle visibilité ?
- Quel lien avec le niveau national ?
- Comment le réseau s'adapte à de nouveaux besoins d'acteurs ou du territoire ?

Conseils, points de vigilances

- Des points de vigilance, difficultés ?
- Conseils ?